

La Lettre Clubs

Bulletin d'information interne de la
Fédération Française de Course d'Orientation
Rédaction : Hélène Clément

N° 3 – Mars 2007

➔ **Concours « Femmes et sport » 2007**

Le ministère des Sports et le CNOSF ont décidé de reconduire cette année le concours national et les concours régionaux « Femmes et Sport ».


L'objectif est de promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités.

Votre association peut concourir pour l'un des 3 prix :

- **Le prix « Sport au féminin »** qui récompense la meilleure stratégie ou action menée par une association sportive en matière de féminisation des postes à responsabilités et/ou de développement de la discipline. (10 000 €)
- **Le prix « Sport, filles et cités »** qui récompense la meilleure stratégie ou action en matière de développement de la pratique – physique et sportive – féminine ou mixte (hommes / femmes) dans les quartiers urbains sensibles. (10 000 €)
- **Le prix « Sport : le coup de cœur »** qui récompense une personne pour son parcours et son investissement exemplaires, au plan territorial, en qualité de bénévole sur cette thématique, quelle que soit la nature de son engagement (dirigeant(e), arbitre, sportif(ve), éducateur(trice)...).

Les dossiers de candidatures sont à demander à votre CROS.

Concourir peut vous permettre d'obtenir une subvention complémentaire à celle délivrée par la Fédération sur le projet « Toutes à l'O ». Pensez-y ! Attention pour ce concours, votre action présentée doit avoir été réalisée.

 **La Convention collective nationale du Sport (CCNS)** signée le 7 juillet 2005, et dont l'application avait été retardée à la publication de l'arrêté d'extension au Journal Officiel, est **APPLICABLE**. Cet arrêté a été publié le 25 novembre 2006. Elle est donc applicable à l'ensemble des employeurs relevant de la branche Sport (adhérents et non adhérents du CoSMoS ou du CNEA ; quel que soit le nombre de salariés).

Accueil des mineurs hors du domicile parental

Dans son instruction du 22 novembre 2006, le MJSVA commente et précise certains aspects de la nouvelle réglementation pour les centres de vacances et de loisirs en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2006. Sont exclus du champ d'application du dispositif « les déplacements ayant pour objet la participation aux compétitions sportives organisées par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés et les clubs qui leur sont affiliés ». Ce décret impose, entre autres, une déclaration auprès du représentant de l'Etat dans le département.

Valorisation du bénévolat

Plus de 3 millions de bénévoles sont engagés dans le mouvement sportif. Pour mieux faire reconnaître cette « richesse humaine », le CNOSF a créé un outil destiné à capitaliser et à faire valoir l'engagement associatif sous toutes ses formes.

Intitulé « Carnet de Vie du bénévole », cet outil électronique s'adresse à vous.

Il donne à chacun le moyen de retracer, de faire le point sur son parcours et de capitaliser ses expériences associatives accumulées.

Pour le mouvement sportif, il permet de mieux connaître ses bénévoles et, par conséquent, de mieux répondre à leurs besoins.

La Loi 1901 et le bénévolat sportif
+ La Validation des Acquis de l'Expérience
= Le Carnet de Vie du bénévole du CNOSF

Pour toutes informations complémentaires :
<http://www.franceolympique.com/>

● **DATES LIMITES DES RETOURS DE DOSSIERS ET FICHES DE CANDIDATURE**

- 23.03.07** : Fiches de candidature 2008 pour le groupe 1
- 01.06.07** : Dossiers 2008 pour les nationales de CO à VTT et à ski, les challenges des écoles de CO.
- 01.06.07** : Fiches de candidature 2008 pour le groupe 3
- 01.06.07** : Fiches de candidature 2009 pour le groupe 1
- 01.10.07** : Dossiers administratifs 2008 pour le groupe 1
- 01.11.07** : Dossiers administratifs 2008 pour le groupe 3
- 01.12.07** : Dossiers championnats de ligue qualificatifs et récapitulatif des courses de classement 2008
- 01.06.08** : Fiches de candidature 2010 pour le groupe 1
- 01.06.08** : Dossiers 2009 pour les nationales de CO à VTT et à ski, les challenges des écoles de CO.
- 01.06.08** : Fiches de candidature 2009 pour le groupe 3
- 01.10.08** : Dossiers administratifs 2009 pour le groupe 1
- 01.11.08** : Dossiers administratifs 2009 pour le groupe 3
- 01.12.08** : Dossiers championnats de ligue qualificatifs et récapitulatif des courses de classement 2009

Avant chaque échéance, un courrier et le formulaire nécessaire seront adressés aux ligues.

Pour la signification des différents groupes, vous pouvez vous référer à la page 40 du Règlement Sportif.



➔ Administration

● RENTRÉE DES LICENCES

Le 26 février 2007, la Fédération comptait 4 747 licenciés (tous types confondus). En prenant comme référence 2006, près de 70 % des licences sont aujourd'hui délivrées.

● RÉSULTATS DES COURSES

Les résultats des courses de classement doivent parvenir dans les 24 heures sous fichier CSV aux adresses suivantes :
Didier.flipo@vtt.org et fcorientation@wanadoo.fr

➔ Développement territorial

Le groupe Projet s'est réuni pour la deuxième fois le samedi 24 février en présence de Mlle Morel (Secrétaire Générale de la ligue Lorraine) et MM. Franquet (membre associé), Lecourt (secrétaire général de la FFCO), Schwartz (président de la ligue Languedoc-Roussillon), Simon (commission communication).

Nous avons terminé le diagnostic de la Fédération. Le 23 mars, un consultant de l'agence Amnyos viendra dans nos locaux pour étudier l'avancée de notre analyse. Une présentation en sera faite lors de l'AG fédérale.

➔ Précisions et erratum sur le Règlement Sportif 2007

Chapitre CHAMPIONNAT DE FRANCE PEDESTRE

TITRE page 18 : Cette disposition est applicable à tous les titres de champion de France et donc à tous les formats de course (sprint, MD, et certaines courses par équipes : CFC et relais des catégories).

Chapitre ORIENTATION à VTT

page 28 :

- ajouter H45 - Circuit B
- ajouter D45 - Circuit C
- circuit D : au lieu de H60 et +, lire H60 – H65
- ne pas tenir compte du second tableau

CIRCUITS TEMPS DE COURSE

NIVEAU TECHNIQUE page 19 :

Il faut bien lire Circuit Bbis = D20E, H45 – 70'

Circuit C = H18, H40 – 70'

Le circuit Bbis est associé au circuit B pour permettre une

comparaison entre les D20E et D21E. Cependant les D20E ont actuellement un circuit plus court que les H18 même si le temps de course est identique entre H18 et D20E. Donc le circuit C sera plus long que le circuit Bbis pour un même temps de course ce qui explique l'association des H45 avec les D20E et des H40 avec les H18.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

Page 22 : la composition des équipes est juste, contrairement aux diverses remarques que nous avons reçues concernant les jeunes qui sont bien constitués des catégories H/D14 aux H/D18. Les H/D18 sont les catégories charnières et se retrouvent aussi bien chez les jeunes qu'avec les plus âgés. Mais attention : il ne peut y avoir cumul des critères jeunes et dames, c'est-à-dire par exemple qu'en Nationale 1, la D18 ne peut être à la fois DAME et JEUNE DAME, idem chez les HOMMES. De même pour les D35 qui ne peuvent cumuler à la fois leur participation en D35 et + avec les D18 et +. Le principe général est que dans une équipe, il est impossible de cumuler deux « statuts » (voir tableau ci-contre).

➔ CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

Eclaircissements sur la composition des équipes

Catégories	Critères Nationale						Critères Promotion		
	1 JH	1 JD	1 H35 +	1 D35 +	1 D18+	3 HD18+	1 jeune	1 D 18+	4 HD18+
H10									
H12									
H14	■						■		
H16	■						■		
H18	■						■		■
H20									■
H21									■
H35			■						■
H40			■						■
etc...			■						■
D10									
D12									
D14		■					■		
D16		■					■		
D18		■					■		■
D20									■
D21									■
D35			■						■
D40			■						■
etc...			■						■

SURCLASSEMENT page 45

Article modifié comme suit : « Un athlète surclassé ne peut plus concourir dans sa catégorie d'âge » est remplacé par : « Un athlète surclassé peut concourir dans sa catégorie d'âge ». Les athlètes des catégories H/D10, H/D12 et H/D14 (1^{re} année) ne peuvent être surclassés.

Cet aspect permet d'être mieux en cohérence avec le Projet fédéral et le Classement national dont l'objectif est de pouvoir courir sur le circuit correspondant à sa forme du moment et à ses ambitions sportives.

H. LETTERON

Exemples

OK 1 H16 1 D14 1 H40 1 D55 1 D21 3 H21 ➔
OK 1 H16 1 D14 1 H40 1 D55 1 D45 3 H70 ➔
OK 1 H16 1 D14 1 H40 1 D55 1 D18 3 H18 ➔
OK 1 H18 1 D18 1 H40 1 D55 1 D21 3 H21 ➔
OK 1 H18 1 D18 1 H40 1 D55 1 D18 3 H18 ➔

NON 1 H18 1 D18 1 H40 1 D55 X 4 H21 ➔
NON 1 H16 1 D14 1 H40 1 D55 X 4 H21 ➔
NON 1 H16 1 D14 1 H40 1 D55 1 D16 3 H21 ➔

(facile)

les 35+ peuvent aussi être 18+ (mais pas en même temps)
les H/D18 peuvent aussi être 18+ (mais pas en même temps)
les H/D18 peuvent être jeunes
mais on a bien au total 2 D18 et 4 H18

car D18 est déjà jeune et ne peut pas être en même temps D18+
car D55 est déjà vétérans et ne peut pas être en même temps D18+
car la D16 a moins de 17 ans ! (idem pour 2 H14/16)

REGLEMENT SPORTIF 2007

Questions / Réponses

Comment me qualifier au championnat de France longue distance ?

Vous avez plusieurs possibilités :

- soit courir votre championnat de ligue et une demi-finale,
- soit courir deux demi-finales.

L'accès à toutes les demi-finales est bien entendu possible, mais cet aspect reste en désaccord avec la politique de développement durable que les orienteurs souhaitent respecter en tant que citoyens responsables.

Puis-je courir un autre championnat de ligue si ma ligue n'organise pas de championnat de ligue ?

Oui, à condition que la ligue à laquelle vous appartenez ait fixé en comité directeur, pour l'ensemble des licenciés de la région, le championnat de ligue extérieur qui sera support de la qualification. Ce n'est donc pas vous qui décidez mais les élus de votre ligue. Il faudra ensuite demander à l'organisateur le fichier de la course et en extraire vos résultats et les qualifiés.

Puis-je courir un autre championnat de ligue si j'habite hors du territoire de la ligue où je suis licencié ?

Non, vous devez courir sur le territoire de la ligue à laquelle votre club est rattaché et où vous êtes licencié.

Je suis organisateur du championnat de ligue de sprint ou de moyenne distance, puis-je me qualifier pour les championnats de France sur ces formats de course sur un autre championnat de ligue ?

Non, vous devez courir votre championnat de ligue de sprint ou de moyenne distance pour vous qualifier au championnat de France sur ces formats. Il vous faudra donc choisir entre organiser ou courir. Ces formats de course ne sont pas ouverts à l'ensemble des catégories et ne nécessitent que le traçage de 2 parcours (hommes – dames) et peu d'organisateur. Les orienteurs qui ne peuvent se qualifier pourront, ce jour-là, se mettre au service des autres. C'est l'esprit fédéral.

Je suis organisateur des championnats de ligue longue distance. Dois-je respecter le nombre de circuits exigé par le règlement sportif ?

Il faudrait tendre vers... Nous sommes conscients que pour certaines régions cela risque d'être difficile. Il vous est donc possible de regrouper certains circuits en essayant de vous rapprocher au maximum des temps de course exigés.

Je suis organisateur du championnat de ligue de sprint, dois-je appliquer la même réglementation qu'au championnat de France ?

Oui (mise en quarantaine des coureurs et départ toutes les minutes).

Je suis coureur étranger. Quelles sont les conditions pour obtenir le titre de champion de France ?

La notion de titre de champion de France s'applique à l'ensemble des titres attribués par la FFCO et n'est bien entendu pas réservé à un seul format de course, ce qui effectivement n'est pas assez explicite dans le Règlement Sportif.

Donc quel que soit le format de course (sprint, MD, LD et relais CFC), il vous faut remplir les conditions suivantes :

- ✓ être licencié à la FFCO,
- ✓ s'être qualifié (pour les formats qui l'exigent),
- ✓ avoir été classé au classement national au cours des 2 années précédentes,
- ✓ ne pas avoir participé à un autre championnat sur la même distance,
- ✓ se faire homologuer par son club auprès de la FFCO.

Je suis organisateur de mon championnat de ligue longue distance, quelles sont les possibilités de me qualifier ?

Vous devez obtenir votre qualification sur une seule course (et non deux) qui sera par exemple la demi-finale de votre zone.

Je suis champion d'Espagne de longue distance. Puis-je prendre part au championnat de France moyenne distance et obtenir le titre ?

Oui, il vous faut d'abord répondre aux critères cités auparavant, passer par les sélections et ensuite vous pouvez devenir champion de France car le format de course est différent.

Je suis champion d'Allemagne en H40 et en me surclassant en H35, puis-je devenir champion de France dans cette catégorie ?

Non, car vous êtes sur le même format de course (le changement de catégorie n'est pas une condition suffisante).

Je suis inscrit sur les listes fédérales Haut niveau (cadets, juniors ou seniors) et je ne peux pas courir suffisamment de courses (demi-finale ou championnat de ligue) pour me qualifier, que dois-je faire ?

En tant que coureur de haut niveau vous pouvez obtenir, après demande écrite auprès de la DTN, une dérogation pour pouvoir tout de même participer aux différents championnats de France.

Je suis D45, puis-je courir dans une catégorie différente de la mienne ?

Vous pouvez courir soit dans votre catégorie, soit à l'occasion d'une autre course dans une catégorie supérieure ou inférieure à la vôtre.

Un élément du Règlement sportif a été modifié (voir PRECISIONS ET ERRATUM) pour être en adéquation avec le Projet fédéral et le Classement national qui permet à chacun de courir sur le circuit qui lui semble le mieux adapté à ses possibilités.